



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

- N°16 -

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20250617-250617\_16-DE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT du REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers absents : **4**

**OBJET :**  
**Cession d'un immeuble situé au n°2 place des Martyrs**

#### SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 11 juin 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

#### Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

#### Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON ;  
Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;  
Michelle MAGNOL à David DERROSSIS ;  
Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Sylvain HERMAN à Pierre CONTIE ;

#### Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;  
Pepa CAENEN ;  
Yoann BENTEJAC ;

#### Secrétaire de séance :

Bernard DUNIAT

## CESSION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU N°2 PLACE DES MARTYRS

- **Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que le Conseil Municipal gère les affaires de la Commune ;

Dans le cadre de sa politique de redynamisation immobilière et commerciale du centre ancien, la Ville de THIERS souhaite vendre, contre-projet, une partie de son patrimoine immobilier au profit d'investisseurs privés. Pour ce faire, elle a diffusé un cahier des charges constituant une feuille de route à destination des potentiels acquéreurs, établissant pour chacun des immeubles, les attentes de la Ville de THIERS.

La Ville de THIERS a reçu, en date du 26 février 2025, une offre d'achat à hauteur de 37 000,00 euros de la part de Loïc DENOMAISON, mandataire agissant pour le compte de Gautier FOCILLON et Sophie CAUVIN, pour l'acquisition de l'immeuble situé au 2 Place des Martyrs (parcelle AS 140).

L'immeuble est constitué :

- D'un rez-de-chaussée avec un logement de 50 m<sup>2</sup> ;
- D'un 1<sup>er</sup> étage avec un appartement de 55 m<sup>2</sup> ;
- D'un 2<sup>e</sup> étage avec 2 appartements de 24 et 29 m<sup>2</sup> ;
- D'un grenier.

Une estimation des Domaines a été réalisée, fixant la valeur vénale des logements à 37 000,00 euros.

Gautier FOCILLON et Sophie CAUVIN portent un projet de réhabilitation de quatre logements pour cet immeuble.

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRER, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNAMINITÉ :**

- **Approuve** la cession à Gautier FOCILLON et Sophie CAUVIN, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, l'immeuble propriété de la Ville de THIERS situé au 2 Place des Martyrs (parcelles AS 140), pour un montant de 37 000,00 euros ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Bernard DUNIAT

Le Maire,

Stéphane RODIER

